

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Direction Territoriale et Maritime
des Bocages Normands

Forum de l'eau 2016

25 mai 2016 – Caen, Ecole Supérieure d'Arts & Médias

Synthèse



Sommaire

Mot d'accueil	3
La problématique du changement climatique	4
Démarche d'adaptation du bassin Seine-Normandie	6
Les leviers « quantitatif »	8
Elargissement à d'autres leviers d'action pour l'enjeu quantitatif	9
Les leviers « littoral »	13
Conclusion	17
Liste des personnes présentes	18

Mot d'accueil

Paul CHANDELIER, président de la COMITER des Bocages normands, remercie l'ensemble des participants, le directeur de l'ESAM et son équipe pour leur accueil, ainsi que le personnel de l'Agence. Le changement climatique interpelle tous les acteurs. L'exposition proposée dans le hall et réalisée par le CPIE Vallée de l'Orne présente une vision non dénuée d'humour de la situation. Sur un sujet grave, il est souhaitable d'éviter le catastrophisme et de privilégier le réalisme.

Caroline GUILLAUME, Directrice territoriale des Bocages normands de l'Agence de l'eau, rappelle que le nom de la Direction territoriale a récemment changé mais sans modification de son périmètre, basé sur les unités hydrographiques. Schématiquement, ce territoire comprend la Manche, le Calvados et la moitié de l'Orne.

Caroline GUILLAUME souhaite particulièrement remercier le responsable de la technique de l'ESAM. Elle signale qu'Erik Fretel, de l'association Faune et Flore de l'Orne, souhaite réaliser des séquences filmées du forum, dans le but de les insérer dans un film en cours de réalisation. Les personnes ne désirant pas apparaître sur ces séquences sont invitées à se manifester. En plus de l'exposition organisée par le CPIE, des sculptures représentant un ours et des queues de baleines sont exposées. Elles sont l'œuvre de Nicolas Chagnon, artiste numérique.

Nicolas CHAGNON précise qu'il est membre d'un collectif de plasticiens réunis dans le cadre de l'association Art plumes. Elle organise tous les ans le festival Les Hétéroclites pour lequel l'Agence de l'eau a proposé un mécénat afin de réaliser des projets autour de l'eau et de l'environnement. Nicolas CHAGNON témoigne de sa sensibilité pour l'environnement et de son constat que les milieux naturels se transforment. L'Agence a permis de financer la production de ces sculptures, réalisées à partir de lames de PVC assemblées sans collage. Ce projet illustre le réchauffement climatique et les continents de plastique qui flottent sur l'eau ; il vise à sensibiliser les plus jeunes à cet environnement de plus en plus dégradé. D'autres animaux sont prévus et aujourd'hui modélisés en 3D. Les ours sont présentés de jour et de nuit, en général accompagnés de vidéos qui racontent l'histoire de la dérive de l'ours au fil des océans et des rencontres avec les déchets pour devenir une sorte d'ours cybernétique mi-robot, mi-animal.

La problématique du changement climatique

Frédéric GRESSELIN, chargé de mission développement des connaissances à la DREAL de Normandie, rappelle que l'histoire montre des variations de températures moyennes de quelques degrés entraînant des bouleversements majeurs des limites des territoires émergés. Les variations climatiques sont significatives depuis 1,5 million d'années, avec des périodes glacières d'environ 100 000 ans et des périodes interglaciaires très courtes.

Il y a 15 000 ans, la région du nord de l'Europe était froide et les glaciers descendaient jusqu'au Pays de Galles. La Normandie apparaissait comme un territoire de toundra venteuse et sans végétation. La mer de la Manche n'existait pas et l'Angleterre était reliée au continent. Le climat se réchauffe il y a 10 000 ans et Jersey se détache du continent il y a 5 000 ans. Le niveau d'eau augmente de 120 mètres.

Depuis l'an 1000, le climat a de nouveau tendance à se refroidir, avec une baisse significative à partir du XIV^e siècle. Le territoire est alors moins propice à l'agriculture puis le changement climatique débuté au XIX^e siècle favorise l'augmentation de la production agricole. A partir des années 1970 apparaissent les premières conséquences négatives du changement climatique : inondations, sécheresses... Ce changement n'est aucunement stabilisé et la température continue d'augmenter. Selon des projections plutôt pessimistes, la température pourrait augmenter de 5°C à 6°C dans l'Orne en 2080. Le climat océanique des côtes restera quant à lui très attractif.

Le premier enjeu concerne l'élévation de la mer. Après une baisse durant le dernier millénaire, la montée des eaux est à présent d'environ 3 mm par an, et en accélération. Les aménagements et les polders gagnés sur la mer risquent d'être remis en question par la montée des eaux. Certaines zones agricoles sont susceptibles d'être rendues au milieu marin. Les risques de submersions marines augmentent, ainsi que ceux d'inondation par des fleuves côtiers et des nappes. Les processus d'érosion s'accroissent et de l'eau salée pénètre dans les aquifères littoraux. L'ensemble de ces enjeux côtiers, liés à l'élévation des nappes, est en cours de cartographie. Des territoires seront perdus progressivement pour l'occupation agricole. Il convient également de trouver des réponses adaptées afin de protéger les espaces urbanisés menacés, parfois par des risques d'insularité liés à la perte de territoire en arrière de la zone littorale. Des territoires seront probablement déjà perdus en 2050.

Sur le continent, **l'élévation des températures** entraîne un accroissement de l'évapotranspiration et une absorption plus importante d'eau par les plantes. La pluie efficace pénétrant dans le sol va continuer à diminuer : elle a déjà perdu 10 % depuis 1900 et de 10 % à 30 % de pertes supplémentaires sont attendues à l'horizon 2100. La diminution des nappes induira une baisse du débit des cours d'eau en été. L'intensification des pluies va entraîner un accroissement du ruissellement, sans recharge des nappes et avec une érosion plus importante des sols. Des conflits d'usages risquent de se manifester sur le territoire normand.

L'eau souterraine est disponible mais inégalement répartie. La ressource est mieux distribuée dans le Pays d'Ouche, le nord Cotentin et la région d'Avranches. L'excès d'eau entraîne une érosion et des ruissellements plus importants, ainsi qu'une augmentation de la circulation des pollutions agricoles et urbaines. L'eutrophisation des cours d'eau va augmenter et se répandre jusqu'au littoral et en mer.

Les enjeux en termes de pertes de terres et d'immobilier s'élèvent à plus de 10 milliards d'euros. Il sera donc nécessaire de produire de la richesse dans un contexte parfois défavorable. Le changement climatique stimule cependant des changements en matière de façons de travailler et de gouvernance. De nombreux outils sont disponibles afin de revoir l'aménagement du territoire qui devra néanmoins faire l'objet de choix attentivement examinés.

Alexandra LAURENT, hydrogéologue au BRGM, précise qu'elle participe à une étude sur les intrusions d'eau salée dans les nappes. Ce travail, financé par le BRGM et l'Agence de l'eau, a débuté en septembre 2015 pour une durée d'un an. Le phénomène d'intrusion saline est complexe et varie selon les aquifères. La première étape consiste à dresser un état des lieux des intrusions salines et d'estimer l'impact de l'élévation du niveau de la mer sur ce phénomène. Les facteurs aggravants sont les prélèvements d'eau et l'accroissement du niveau de la mer. Des modélisations seront réalisées en faisant varier différents paramètres climatiques, comme le niveau des précipitations ou de l'évapotranspiration. Des premiers résultats sont disponibles montrant des débuts d'intrusions salines impactant des usages comme l'agriculture ou l'AEP.

Démarche d'adaptation du bassin Seine-Normandie

Sarah FEUILLETTE, responsable du service Prévision Évaluation et Prospective à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, rappelle que le Préfet coordonnateur de bassin, M. Carenco, et le Président du Comité de bassin, M. Sauvadet, ont décidé en septembre dernier de lancer une démarche d'élaboration d'un plan d'adaptation du bassin au changement climatique. Cette décision s'est transformée en engagement lors de la COP 21 et des travaux ont débuté afin de réunir de l'information. Un Comité de bassin dévolu à ce sujet a eu lieu le 31 mars dernier, initiant cette démarche d'élaboration collaborative avec les acteurs du bassin. Ce forum constitue la première réunion locale d'inauguration de cette démarche participative. L'objectif consiste à soumettre des propositions et à recueillir des remarques et d'éventuelles suggestions complémentaires. La démarche sera présentée dans sa globalité et un point réalisé sur deux enjeux clés. Les interventions sont susceptibles de venir nourrir ce plan d'adaptation.

Eric PRUD'HOMME, Directeur régional délégué de l'ADEME Normandie, précise que la lutte contre le changement climatique comporte deux volets. Le premier concerne l'adaptation, dont l'objectif est de gérer les conséquences du changement climatique. Le second est l'atténuation, s'intéressant à limiter le changement climatique. L'ADEME se montre plus active dans le domaine de l'atténuation, s'appuyant sur trois piliers principaux : la sobriété (« moins consommer », l'efficacité (« mieux consommer ») et la substitution : par exemple dans le domaine de la consommation énergétique : développer des énergies renouvelables.

Sarah FEUILLETTE précise que le volet adaptation n'est pertinent que si celui concernant l'atténuation est sérieusement traité. Le scénario tendanciel sans véritable atténuation rend l'adaptation très difficile à réaliser à terme, du fait de l'ampleur des changements climatiques attendus. L'atténuation reste donc la priorité, l'adaptation ne devant en aucun cas constituer un frein.

Frédéric RAOUT, chargé de mission à la DRIEE Ile-de-France, explique que l'atténuation cherche à s'attaquer à la source du problème, alors que l'adaptation porte sur les conséquences. De nombreux travaux comportent déjà des études et des analyses sur cette question pour le bassin Seine-Normandie. L'exercice de ce plan consiste donc à organiser l'ensemble de ces résultats et idées afin d'en assurer une cohérence à l'échelle du bassin, de les enrichir et de les replacer dans le cadre des structures de gouvernance existantes. L'objectif est au final de décliner l'ensemble des idées et propositions aux différentes échelles du bassin.

Le travail est validé par un Comité de pilotage et accompagné sur le plan scientifique par un Comité d'experts. Il est « chapeauté » par les instances de bassin (Comité, Commission administrative, Comité Plan Seine). A l'échelle locale, le travail est réalisé en lien avec les COMITER, les Forums et l'ensemble des commissions thématiques du bassin. Les acteurs du bassin sont aussi consultés.

Les principes d'élaboration du plan consistent à :

- réduire la dépendance à l'eau ;
- développer les solidarités entre les usages et les territoires ;
- privilégier la robustesse à l'échelle des territoires ;

- se montrer pragmatique dans les actions proposées ;
- proposer des actions adaptables contribuant à l'atténuation ;
- recourir le plus possible aux fonctionnements naturels du bassin de la Seine ;
- entreprendre des « actions sans regret », bénéfiques quelles que soient l'ampleur et la vitesse du changement climatique.

Sarah FEUILLETTE souligne que cette démarche est collaborative et qu'un mandat est donné aux commissions territoriales afin de compléter et hiérarchiser des leviers d'adaptation sur deux ou trois enjeux clés. Il est aussi possible d'analyser et d'enrichir les actions proposées, ainsi que de soumettre de nouvelles actions d'adaptation. Ce matériel sera organisé, étudié par le Comité d'experts et soumis au Comité de pilotage afin de réaliser un document présenté au Comité de bassin le 1^{er} décembre prochain. Ce document sera révisé tous les six ans.

L'avant-projet distingue cinq enjeux au total qui concernent le territoire des Bocages normands. Le forum d'aujourd'hui va se focaliser sur deux enjeux : l'enjeu quantitatif, lié à la baisse des ressources, et l'enjeu littoral, lié à l'augmentation du niveau de la mer. Les trois autres enjeux concernent la qualité de l'eau liée à la baisse des débits, la biodiversité et son adaptation, et le ruissellement lié aux fortes pluies.

Un film est projeté montrant une fiction d'un bulletin météo du 17 août 2050.

Les leviers « quantitatif »

Thierry LEMAITRE, agriculteur dans la vallée de la Sarthe et membre de la FR CIVAM, présente un travail réalisé par un groupe d'agriculteurs du pays d'Auge. La FR CIVAM est un réseau associatif de développement agricole qui s'adapte aux demandes des agriculteurs et des territoires afin de promouvoir l'autonomie des exploitants et de développer des systèmes pâturants. Cet engagement n'est aucunement spécifique à la Normandie et le réseau travaille sur l'ensemble de la France. Les systèmes herbagers s'adaptent suivant les territoires. La FR CIVAM est en relation avec une dizaine d'agriculteurs en Basse-Normandie. Elle réalise des accompagnements et récolte des références susceptibles d'être partagées entre agriculteurs.

Depuis cinq ans, les phénomènes climatiques impactant l'agriculture se sont renouvelés, avec de fortes variations des revenus des agriculteurs. Les systèmes herbagers semblent plus résistants et résilients face à certains changements.

Un travail a été réalisé avec un groupe d'agriculteurs du pays d'Auge afin de montrer comment un système herbager était susceptible de supporter un été. Un souci de régularité de production était ressenti. Les solutions consistent à :

- s'adapter au territoire ;
- augmenter les surfaces accessibles au pâturage ;
- accepter une baisse de production laitière : il s'agit souvent d'un point de friction ou même de rupture ;
- produire un mélange céréalier afin d'assurer une marge de sécurité : il est nécessaire de promouvoir un système herbager rénové en matière de techniques de pâturage et de volant de sécurité ;
- adapter les prairies aux conditions séchantes.

Des recherches sont nécessaires afin de sélectionner des semences fourragères adaptées. Les données sont manquantes sur ce type de semences.

Thierry LEMAITRE perçoit les aléas climatiques ressentis actuellement comme des signes de changements majeurs. De nombreux agriculteurs suggèrent que ces aléas ne sont pas une nouveauté et éludent totalement le sujet des changements climatiques.

Guillaume TIXIER demande si parmi les agriculteurs présents aujourd'hui, certains se montrent dubitatifs par rapport au changement climatique.

Jean-Luc DELAUNAY, agriculteur dans l'Orne, assure ne pas douter des changements climatiques. Il est nécessaire d'y prêter attention sans catastrophisme. Il suggère de tenir un discours plus positif que celui proposé par M. LEMAITRE afin d'envisager des leviers d'adaptation.

Thierry LEMAITRE ne considère pas porter un message négatif et propose plutôt des possibilités d'adaptation. Il observe que des freins liés à l'économie et au modèle d'agriculture constituent des limites aux possibilités d'adaptation dans le schéma classique de l'agriculture.

Thierry LEMAITRE précise qu'il élève une quarantaine de vaches laitières sur 50 hectares. Le passage à l'herbe a entraîné une baisse de 25 % de la production, diminution amplifiée par le

passage en modèle d'agriculture biologique en 2011. Pourtant, l'exploitation laisse entre 25 000 et 30 000 euros pour vivre et investir annuellement.

Guillaume TIXIER demande comment M. LEMAITRE a réussi à absorber la sécheresse de 2010 en n'utilisant que de l'herbe.

Thierry LEMAITRE explique qu'il ne disposait de presque aucun stock pour passer l'été en 2010. Les pâturages étaient extrêmement secs et l'exploitation puisait déjà dans les stocks d'hiver. Par inquiétude, la décision a été prise d'acheter du foin. Finalement, cet achat n'a jamais servi car des pluies en juillet ont permis de passer l'été sans l'utiliser. Le même phénomène s'est produit en 2015 sans qu'aucun achat extérieur n'ait été nécessaire. Finalement, la quantité d'herbe varie peu d'une année sur l'autre. Seules les périodes de disponibilité changent suivant les pluies. Les références sur les systèmes de pâturage font défaut mais il est nécessaire d'apprendre à faire confiance à leurs possibilités d'adaptation.

Les systèmes herbagers nécessitent d'être retravaillés, revalorisés et requalifiés. La sous-évaluation du potentiel entraîne une mauvaise utilisation. Le travail des pâturages fournit des gains significatifs en volume, en qualité et en revenu. Aujourd'hui, les élus de la région normande sont conscients que les pâturages constituent un atout pour la région. Ces systèmes herbagers offrent un moyen de lutte contre la crise des prix, une amélioration de l'autonomie des exploitants et de la qualité de la production.

Guillaume TIXIER demande si cette approche constitue une démarche « sans regret ».

Sarah FEUILLETTE précise que les actions « sans regret » sont des solutions d'adaptation prises dans un contexte d'incertitude. Celles basées sur le fonctionnement des écosystèmes sont le plus souvent des actions sans regret.

Eric PRUD'HOMME note que le changement des pratiques culturales est important pour l'ADEME en matière de captage de CO₂. La solution suggérée donne de l'indépendance aux exploitants, tant par rapport aux importations de soja qu'en matière d'énergie. L'ADEME soutient les changements de pratiques agricoles susceptibles de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, des programmes sont menés avec des agriculteurs afin de traiter leurs effluents, notamment des actions de méthanisation. D'autres dispositifs, comme des chaufferies utilisant le bois des haies pour le séchage en grange, sont expérimentés. L'accent est mis sur des collaborations vertueuses où les exploitants gagnent en indépendance et en efficacité vis-à-vis de l'aléa climatique. L'ADEME s'implique afin de soutenir ces changements de pratiques.

Elargissement à d'autres leviers d'action pour l'enjeu quantitatif

Sarah FEUILLETTE précise qu'un enjeu principal consiste à réduire la dépendance. Le témoignage va dans le sens d'accroître la résilience. Les leviers d'action proposent de :

- réaliser des économies d'eau ;
- mieux répartir les ressources ;
- mieux gérer les ouvrages existants ;
- changer les pratiques en matière d'aménagement et de culture.

Plus concrètement, des exemples collectés dans différents documents concernent :

- la sécurité des approvisionnements en eau potable ;
- l'élaboration de dispositifs économes en eau ;

- la réutilisation des eaux usées (peu développée en France) ;
- la mise en œuvre d'une agriculture moins dépendante ;
- le soutien de l'élevage en prairies naturelles (plusieurs acteurs soutiennent cette pratique) ;
- l'amélioration de la capacité des sols à capter l'eau et servir de réserve.

Sarah FEUILLETTE propose à l'assemblée de réagir et demande si d'autres stratégies sont à ajouter.

Guillaume TIXIER s'interroge sur les actions possibles en matière de réduction des pertes sur les réseaux.

Sarah FEUILLETTE confirme que des travaux sont en cours mais qu'il semble disproportionné d'espérer aboutir à des réseaux parfaitement étanches.

Jean-Luc BALAGUER, Directeur du CPIE du Cotentin, constate que les exploitants opèrent depuis quelques années des retournements de prairies naturelles afin de produire du maïs ou d'autres cultures répondant à des stratégies d'intensification de l'élevage laitier. Il se demande si les mesures s'appuyant sur des systèmes herbagers sont susceptibles d'être mises en application. Il s'interroge sur le prix d'achat du lait issu de l'agriculture biologique et si l'offre de produits bio est en adéquation avec la demande. Il semble que l'agriculture biologique ne se développe pas aussi rapidement que les demandes l'exigeraient. Jean-Luc BALAGUER s'interroge sur les freins à un développement plus important de l'agriculture biologique. Il suggère des freins économiques ou liés à des résiliences par rapport à des schémas de développement.

Thierry LEMAITRE souligne que le lait produit dans son exploitation est vendu 40 % plus cher que le lait traditionnel. Le différentiel reste important et n'est pas forcément lié à l'utilisation d'herbe. Il est quand même possible d'affirmer qu'une production traditionnelle trouvera des avantages à intégrer l'herbe dans son système.

L'agriculture biologique est en plein développement mais ce dernier doit rester cohérent avec les demandes. La France n'est pas un modèle en la matière et il est de la responsabilité des consommateurs d'accélérer le mouvement. Aujourd'hui, les exploitants traditionnels expriment une perte de confiance dans leurs méthodes traditionnelles et s'intéressent de plus en plus aux procédés biologiques. Le changement est en cours.

Marc BRIENS, agriculteur retraité, souligne qu'il est situé à 200 km plus à l'Ouest. La sécheresse ne s'est pas manifestée depuis 1976. La stratégie de l'élevage en pâturage n'est pas pertinente dans la région et il est plutôt suggéré d'implanter du maïs. Les herbages sont difficiles à récolter. Les mêmes façons de procéder ne sont pas pertinentes dans toutes les régions. Marc BRIENS se demande si aujourd'hui, 80 % des agriculteurs seraient des « idiots » de nourrir leurs bêtes avec du maïs ou du soja.

Thierry LEMAITRE reconnaît qu'il n'existe pas de modèle type et qu'il est indispensable de s'adapter aux conditions locales. La démarche proposée consiste à étudier la façon d'incorporer de l'herbe en fonction du territoire et de ses contraintes. Il est question de réintégrer progressivement une technique qui s'avère sans doute la plus économique pour l'élevage.

Aurélie JOUE, animatrice au Syndicat mixte du bassin de la Sélune, exprime son regret de n'avoir que peu de marges de manœuvre pour agir sur le grand cycle. La qualité de l'eau et sa gestion dépendent essentiellement des pratiques agricoles. Aurélie JOUE se demande quelles actions envisager afin que les agriculteurs trouvent un intérêt économique à mener

des actions d'intérêt général bénéfiques pour l'eau et l'environnement. Aujourd'hui, le recours à l'herbe ne semble pas rencontrer l'intérêt et la motivation des agriculteurs. La question de faire converger ces différents intérêts se pose.

Aurélie JOUE s'interroge par ailleurs sur les 18 hectares de prairies drainées de M. LEMAITRE et demande si diminuer cette surface n'est pas une perspective envisageable afin de se montrer plus résilient en cas de sécheresse.

Thierry LEMAITRE précise qu'il a pris la ferme dans l'état où il l'a trouvée. Ces parcelles drainées permettent de semer des mélanges céréaliers assurant une meilleure résilience et accroissant l'autonomie de l'exploitation. Concernant la recherche d'un intérêt commun entre les gestionnaires de l'eau et de l'environnement et les agriculteurs, il est important de partager les informations et les diagnostics afin de partager les solutions. Le diagnostic sur la qualité de l'eau a demandé 20 ans pour être accepté. Les solutions communes sont encore à rechercher.

François SERRANT, SAGE Sée Côtiers Granvillais, remarque que le monde agricole qu'il côtoie se montre prêt à partager des expériences. Les politiques sont plus réticents. François SERRANT exprime son désaccord avec les propos du directeur de l'ADEME. Un groupe de 35 personnes travaille depuis trois ans à un projet de méthanisation. Il semble que l'ADEME ne porte aucun intérêt aux petits projets de méthanisation, alors qu'elle engage des sommes importantes dans de plus gros programmes.

Concernant les mesures MAE, des engagements pris en 2015 par des groupes d'agriculteurs de la vallée de Sée n'ont pas encore abouti sur des actions concrètes. Ils seront signés à nouveau cette année. Cet exemple souligne la nécessité de disposer de temps afin de changer les pratiques agricoles. Il est difficile de demander aux agriculteurs d'être les jardiniers de l'environnement en maintenant la profession sous une pression permanente sur les prix. Les actions financières ne suivent pas pour soutenir l'élevage en prairies naturelles. Il serait souhaitable que les zones herbagères soient reconnues dans la PAC au même titre que les ICHN.

Il est important de partager les expériences et d'ouvrir le dialogue afin de répartir sur l'ensemble des acteurs les responsabilités à assumer dans le but d'améliorer la vie en milieu rural.

Eric PRUD'HOMME précise qu'en ex-Basse-Normandie, l'ADEME a aidé 23 installations de méthanisation individuelles à la ferme. Sur un budget de 10 millions d'euros, 2 millions d'euros sont consacrés à ces installations. En Basse-Normandie, les opérations collectives sont portées principalement par des groupements d'agriculteurs. L'ADEME finance aussi des projets pilotés par des industriels. Les critères de l'ADEME restent techniques et économiques et ne dépendent pas de la nature de l'installation.

Pierre VOGT, Conseil Régional de Normandie, souligne que le Conseil Régional a réglé le problème des MAEC en ajoutant 15 millions d'euros sur les fonds propres de la région. Il n'est pas acceptable d'entendre que cette question n'est pas cadrée et pilotée.

Aurélie JOUE demande ce que la Région est prête à entreprendre afin de soutenir l'élevage en herbage en Basse-Normandie.

Sophie RAOUS, coordonnatrice IRD2, souligne l'importance d'éviter d'imperméabiliser les sols afin qu'ils servent à stocker du carbone et de l'eau. Une réflexion sur les manières

d'urbaniser les terrains reste à mener afin de conserver les propriétés des sols. Cet enjeu n'apparaît pas dans la liste proposée.

Les leviers « littoral »

Jacky BIDOT, président du syndicat mixte du Pays de Coutances, présente le projet « Notre littoral pour demain », lancé à l'initiative de l'ex-Région Basse-Normandie. Le Pays de Coutances regroupe 94 communes pour 72 000 habitants et se compose de bocages, de littoral et d'espaces urbains. De nombreux exemples présentés par Frédéric GRESSELIN proviennent du littoral du Pays de Coutances. Les élus sont sensibilisés à ce phénomène de l'érosion du littoral. Les maires des communes littorales se sentent désarmés face à ces situations. L'objectif du projet « Notre littoral pour demain » consiste à informer et sensibiliser les habitants, les élus et les acteurs économiques du territoire aux conséquences du changement climatique. Ces dernières se font déjà sentir sur le littoral bas-normand et ce travail a pour but de mettre en œuvre de réelles stratégies d'adaptation à l'évolution du trait de côte.

Christian GOUX, adjoint au maire de Blainville et vice-président du Pays de Coutances en charge du littoral, se félicite que le projet « Notre littoral pour demain » ait été repris par la nouvelle Région Normandie. Les communes du littoral restent isolées dans leur gestion du trait de côte, avec des moyens limités. Le projet se déroule en trois phases. La première s'adresse uniquement aux élus afin de délivrer une formation permettant une appropriation collective des enjeux. Elle s'est terminée en juin 2015. La seconde a consisté en un diagnostic avec l'appui d'un bureau d'études. Elle vient de se terminer. Elle a été réalisée par 44 étudiants et fournit un moyen d'appréhender les différents enjeux suivant les littoraux, en présentant les situations selon une vue originale. Il reste au bureau d'études à transcrire ce travail sous forme d'une stratégie et d'un plan d'action. Le projet initié par le Pays de Coutances dépasse la cellule hydrosédimentaire de Coutances. L'ensemble des communes concernées a donc été contacté.

Jacky BIDOT précise que les communautés de communes des Pieux et des Isles ont été contactées. A ce moment, elles n'avaient débuté que la phase de sensibilisation des élus. Il a été surprenant de constater que certains élus méconnaissaient les risques liés au changement climatique. L'ensemble des communes concernées s'est accordé afin de présenter un projet commun à la Région sur 94 km de côtes, en mettant en place un processus de concertation le plus large possible. Les étudiants ont réalisé des enquêtes auprès de la population ainsi que des opérations de sensibilisation dans les écoles, sur les risques d'érosion et de submersion marine. Le territoire de la Manche comporte plus de 18 000 constructions et 800 km de routes en dessous du niveau de la mer.

Christian GOUX confirme que le projet entre dans sa troisième phase avec un bureau d'études sélectionné afin de réaliser la synthèse et émettre des préconisations. De nombreuses études existent déjà et le prestataire a pour mission d'en effectuer une synthèse ainsi qu'une restitution écrite des travaux menés par les étudiants. Cette dernière est prévue en avril 2018.

Jacky BIDOT signale qu'une difficulté a consisté à faire comprendre aux élus que l'objectif n'était aucunement de leur apporter des solutions immédiates, mais de mettre en avant la solidarité des élus les uns vis-à-vis des autres. Il a été nécessaire d'accepter que les courants marins ne tenaient pas compte des frontières administratives.

Sophie RAOUS remercie Jacky BIDOT et Christian GOUX pour cette présentation et rappelle que l'IRD2 est une association cofondée par l'université et la Région afin d'assurer ce lien entre les problématiques des décideurs locaux et l'enseignement supérieur et la recherche.

La Région a sélectionné l'IRD2 afin d'accompagner les élus des communes du littoral dans leur compréhension des enjeux liés au changement climatique. De nombreux chercheurs pluridisciplinaires ont été associés, constituant un noyau de « savants », ainsi que l'ensemble des institutions compétentes sur la question. L'IRD2 assure uniquement le lien entre cette cellule d'experts et les élus.

L'IRD2 a aussi proposé un sujet d'étude à des étudiants de Sciences Po Rennes et de l'IUT d'Alençon souhaitant s'investir sur la thématique de la perception du risque par les populations. Ils ont interrogé les populations des différentes cellules hydrosédimentaires concernées et testé des dispositifs afin de comprendre cette perception du risque. Il ressort de l'enquête que les populations semblent plutôt conscientes des risques spécifiques aux milieux littoraux. Selon les différentes perceptions identifiées, divers outils de communication et de travail avec la population seront envisagés. Des propositions ont aussi été faites aux élus concernant la gouvernance des risques sur le littoral. Les échanges se sont avérés très riches entre les élus et les étudiants. Le diagnostic incombe au final au bureau d'études.

Il est important de souligner l'exemplarité de cette démarche entreprise afin de construire une solidarité entre élus et une appropriation collective des enjeux dans le but d'envisager des stratégies à l'échelle des territoires.

Isabelle BUREAU, Conservatoire du littoral, rappelle que le Conservatoire intervient sur le territoire de Normandie afin d'acquérir des terrains soumis à des pressions sur l'ensemble du linéaire côtier. Ils constituent des territoires de liberté pour le littoral et donc des espaces de résilience.

Le projet LICCo était un projet Interreg franco-britannique. Il s'est terminé fin 2014 et avait pour objectif d'analyser le changement climatique sur différents territoires tests, en dehors des périodes de crises. Un autre objectif a consisté à aider les élus locaux et les usagers à prendre conscience que le littoral n'est pas un territoire immuable. Des expertises pluridisciplinaires ont été menées lors de différents ateliers. Les territoires concernés ont été le havre de la Sienne, la baie des Veys, le Val de Saire, l'estuaire de l'Orne, la vallée de la Saône et des sites en Angleterre.

Ad'Apto est une démarche du Conservatoire du littoral reprenant le même principe que LICCo sur différents sites nationaux. Les dimensions d'animation et d'association d'acteurs locaux restent moins développées que dans LICCo.

Frédéric GRESSELIN signale qu'un nouveau programme Interreg se met en place entre la France et la Grande-Bretagne concernant l'ensemble du littoral depuis le Morbihan jusqu'au Pas-de-Calais. Il souligne que lors de la présentation des atouts et des faiblesses de ces territoires, il a positionné le changement climatique comme un atout permettant à nouveau de travailler ensemble. La gouvernance sur la côte ouest présente une amélioration significative suite à LICCo. La réflexion prospective reprend du terrain.

Frédéric RAOUT confirme que la gestion du trait de côte et des risques de submersion et d'érosion ne se décrète ni à l'échelle nationale ni à celle du bassin. Les solutions sont à rechercher à l'échelle locale, qu'il convient de bien cerner. Il est aussi important d'ouvrir les discussions entre les différents acteurs et de repousser les frontières administratives. Concernant les risques d'érosion, il est absurde de souhaiter figer le trait de côte. Il est indispensable d'accepter son évolution dans le temps et de savoir profiter des espaces tampons. La relocalisation est aussi à envisager quand la situation est nécessaire.

Le plan d'adaptation propose de promouvoir l'ensemble des actions et réflexions sur les territoires, avec concertation, et de favoriser la dépoldérisation ainsi que la relocalisation des activités et des personnes.

Jacky BIDOT confirme que le sujet de la relocalisation est délicat et a demandé l'organisation de quatre réunions d'information avec les élus concernés. Il est difficile pour un maire d'expliquer à ses habitants qu'il est nécessaire de quitter leurs maisons menacées par la mer. Une autre question se pose concernant la gouvernance en cas de décision de rendre des terres à la mer. La nouvelle Région suit aujourd'hui le projet et son soutien est espéré pour la suite.

Les réponses récoltées auprès de la population ne montrent pas une inquiétude particulière sur cette question de l'érosion liée au changement climatique. Les intempéries inquiètent plus le monde agricole que l'érosion.

Mme SCHMITTER, Pays de Coutances, précise qu'aux Pays-Bas, les dunes sont protégées car considérées comme des ouvrages de protection. Elles sont entourées de barrières et les cheminements piétonniers sont bien délimités. Il serait souhaitable de s'inspirer de ce système afin d'éviter la dégradation des systèmes dunaires en France. Il est délicat de restreindre les libertés en France, mais parfois de telles décisions s'avèrent nécessaires.

Jacky BIDOT souligne un autre point d'inquiétude concernant le devenir des havres qui s'ensablent.

Laurent PIEN, Président de la CLE du SAGE de la Vire, estime que les idées de concertation rappellent celles des commissions locales de l'eau des SAGE. Il se demande quel serait le rôle des SAGE en termes d'outils de gouvernance.

Pierre VOGT précise que la Région et le Conseil maritime de façade s'intéressent particulièrement à la structuration de l'organisation de l'action publique le long du littoral en prenant en compte les cellules hydrosédimentaires. L'association de l'inter-SAGE de la baie du Mont Saint-Michel est un exemple de ce type, qui réfléchit à l'organisation de la réponse des collectivités aux enjeux liés aux changements climatiques. Il est possible que le modèle d'organisation en bassins versants se révèle un modèle approprié à l'organisation de la réponse publique au problème évoqué en s'appuyant sur les cellules hydrosédimentaires.

Joseph COSTARD estime que les propos tenus aujourd'hui transcrivent des visions de terriens. Il est question de trait de côte et d'érosion mais il est nécessaire d'aborder des sujets liés à la qualité de l'eau et aux pollutions marines. Ces questions sont abordées par le Conseil maritime de façade et soulignées dans la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Quand la qualité de l'eau du milieu marin se dégrade, les ostréiculteurs n'ont plus la possibilité de travailler.

L'approche par cellules hydrosédimentaires semble intéressante et le modèle des SAGE constitue une piste à étudier. Les maîtres d'ouvrage risquent néanmoins de faire défaut. La nouvelle Région finance l'étude mais ne propose aucune ligne budgétaire afin de réaliser les travaux.

Joseph COSTARD demande s'il est nécessaire d'attendre 2018 et la finalisation de la stratégie globale sur l'unité sédimentaire. Certains de ces travaux correspondent parfaitement aux actions « sans regret » évoquées dans le plan d'adaptation. Il est important de débiter de telles actions afin de montrer l'engagement des acteurs sur ces questions. Les SAGE sont très longs à se mettre en place et il n'est pas raisonnable d'attendre avant de lancer des actions.

Joseph COSTARD demande à ce que la prise en compte du changement climatique dépasse le littoral pour avancer vers le large et que des actions sans regret trouvent rapidement des financements et des maîtres d'ouvrage afin d'être mises en œuvre sans tarder. Il souhaite que la Région avance dans ce sens.

Pierre VOGT souhaite réagir avec prudence. Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage est fixée par la loi dans le cadre de la GEMAPI. La Région n'a pas la compétence pour se porter maître d'ouvrage. Elle est susceptible d'apporter une compétence en matière de recherche et s'engage à soutenir et développer le réseau d'observation du littoral normand-picard. Elle est prête à s'engager en matière de connaissances afin d'aider les acteurs à s'organiser. L'étude « Notre littoral pour demain » est un exemple d'outil destiné à organiser la gouvernance afin de faciliter l'action publique.

En matière de travaux, la Région réfléchit à agir dans le cas où des intérêts économiques relevant de sa compétence sont directement menacés. Par exemple, les zones d'activités conchyliques exposées sont concernées. La Région est alors susceptible d'intervenir. Les autres financements dépendent de l'évolution de la fiscalité, comme la taxe GEMAPI qui n'est ni modulable ni adaptable à l'évolution du risque. Des évolutions législatives sont nécessaires afin de permettre à la Région d'intervenir plus activement sur ces questions, même si cette dernière ne souhaite pas se substituer aux communes.

François SERRANT demande si la nomination par l'association des maires des CLE dans le département reste d'actualité. Il est souhaitable que ces CLE soient constituées par des acteurs impliqués dans le monde de l'eau et par des financeurs.

Conclusion

Paul CHANDELIER estime que la gouvernance des SAGE fonctionne plus ou moins efficacement selon les cas. Il est néanmoins souhaitable d'intégrer les volontés départementales, certains SAGE étant à cheval sur plusieurs départements. Comme le soulignait Jacky BIDOT, Il est important de se montrer solidaires les uns avec les autres.

Il indique qu'au-delà de la prise de conscience nouvelle pour un certain nombre d'acteurs, le FORUM a permis l'ouverture d'un débat serein que l'on peut résumer en ces mots :

- on est enfin sorti du scepticisme et de la polémique sur le changement climatique ;
- on a touché la réalité des changements qui sont en cours et pris la mesure de leur impact ;
- l'information étant passée, chacun est mis devant la nécessité d'apporter sa contribution ;
- l'Agence a joué un rôle déterminant dans le processus d'appropriation par l'apport d'une information objective et proche, et dans la proposition d'une démarche qui appelle à une concertation paisible.

Paul CHANDELIER remercie l'ensemble des intervenants et des participants pour la qualité des interventions de cette journée.

Forum de l'eau des Bocages Normands
25 mai 2016

© AESN 2016

Liste des personnes présentes au Forum de l'eau

Titre	Nom	Prénom	Structure
M.	ALQUIER	Hubert	Syndicat Mixte du Bassin de la Dives
M.	BALAGUER	Jean-Luc	CPIE du Cotentin
M.	BERGER-FREVVY	Claude	UFC Que Choisir 14
M.	BIDOT	Jacky	Syndicat Mixte du Pays de Coutances
Mme	BOISGALLAIS	Anne-Sophie	Agence d'Urbanisme Caen Normandie Métropole
Mme	BORDIER	Francine	UFC Que Choisir 14
M.	BORNAREL	Eric	C.C. Cœur Côte Fleurie
M.	BOUZANQUET	Richard	SAUR
M.	BRIENS	Marc	Villedieu Intercom
M.	BUHAN	Claude	FDAAPPMA 50
Mme	BUREAU	Isabelle	Conservatoire du Littoral
M.	CADOR	Jean-Michel	Université de Caen - Geophen
M.	CARRANO	Christophe	CLE SAGE Orne moyenne
Mme	CERLES	Magali	Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie
M.	CHANDELIER	Paul	Calvados Tourisme Conseil Départemental 14
Mme	CHERON	Emilie	Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
M.	CLEREMBAUX	Thierry	Conseil Départemental 61
M.	CORRE	Jérémie	Normandie Grands Migrateurs
M.	COSTARD	Joseph	C.R.C. Normandie - Mer du Nord / CESER de Normandie
M.	DAVAL	Jean-Paul	DDTM 50
M.	DELAUNAY	Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Orne
M.	DEROLEZ	Guy	SIAEP de la région de St Hilaire du Harcouët
M.	DESLANDES	Serge	Conseil Départemental 50
Mme	DESVOIES	Camille	S.I.A.E. de la Sienne
M.	DUGUÉ	Olivier	Hydrogéologue agréé 14
M.	DUMAS	Antoine	C.C. du Pays de Honfleur
Mme	DUPRIÉ	Aurélié	Caen Normandie Métropole
M.	EL MANKOUCH	Saïd	SYMEL et Direction de Gestion de l'Espace et Ressources Naturelles du Département 50
Mme	ESNEAULT	Stéphanie	GRAB Basse-Normandie
M.	FAUCON	Philippe	Chambre d'Agriculture 50
M.	FRETEL	Erik	Association Faune & Flore de l'Orne
Mlle	GALLET	Marion	C.C. de la Vallée d'Auge
M.	GANDIN	Denis	DDT 61
M.	GENET	Ludovic	DREAL Normandie
M.	GENOËL	Romuald	S.I.A.E. de la Sienne
M.	GERMAIN	Patrice	COPADOZ
M.	GERNEZ	Joël	CREPAN / FNE
M.	GOUX	Christian	Syndicat Mixte du Pays de Coutances
M.	GRESSELIN	Frédéric	DREAL de Normandie
M.	GRIGY	Christian	FDPPMA 14
M.	GUERY	Michel	DREAL Normandie
M.	HACQUEBART	Pascal	GEMEL Normandie - CREC Station Marine
M.	HEBERT	Marc	Mairie de Villers-Bocage
M.	HENAFF	Emmanuel	Conseil Départemental 14
M.	HEURTIN	Jean-Yves	Au titre de l'agriculture
M.	HUBERT	Philippe	P.N.A.
Mme	HUCK	Marie-Louise	UFC Que Choisir
Mme	JOUANDON	Nelly	ROVAL S.A.S.

Mme	JOUÉ	Aurélié	Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune
M.	JOYAU	Nicolas	Ville de Caen
M.	LAGALLE	Philippe	Mairie de Le Hom
Mme	LAURENT	Alexandra	BRGM
M.	LE BRONNEC	Didier	DDTM 14
Mme	LE GALL	Célia	DDTM 50
Mme	LE MONNYER	Florence	Cherbourg en Cotentin
M.	LE VILLAIN	Stéphane	DDTM 14
M.	LEBLOND	Jean-Luc	AOP Jardins de Normandie
M.	LECLERC	Jean-Claude	Mairie de Thury-Harcourt / C.C. Suisse Normande
Mme	LECLERC	Héloïse	Bayeux Intercom
Mme	LECOINTE	Sandrine	C.A. Caen la Mer - Direction eau et assainissement
M.	LEFEVRE	Yannick	Mairie de Lisieux - Services Techniques
M.	LEFEVRE	Laurent	DDTM 14
M.	LEFOYER	Romain	Vire Normandie
Mme	LEGENDRE	Stéphanie	Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
M.	LEMAITRE	Olivier	Conseil Régional Normandie
M.	LEMAITRE	Thierry	FR CIVAM
Mme	LEPELTIER	Sabrina	ARS 50
M.	LEVEILLÉ	Frédéric	Mairie d'Argentan
M.	LHOMME	Didier	DREAL Normandie
Mme	LOUF	Armelle	DREAL Normandie
M.	LUQUET	Henri	GRAPE Basse-Normandie
M.	MAISONNEUVE	Claude	SYMPEC
M.	MANSOTTE	François	ARS - Délégation Départementale de l'Orne
M.	MARQUER	Yves	Permanence parlementaire de Ph. Duron
M.	MAZINGUE	Didier	Mairie de Caumont sur Orne
M.	MORIN	Pierre	DDTM 14
M.	NOEL	Jean-François	DDTM 50
M.	PAGÉS	Laurent	VEOLIA Eau
M.	PENNEQUIN	Didier	BRGM
Mme	PERSON	Solène	Syndicat Mixte du Pays de Coutances
M.	PICOT	Michel	Ville de Granville - Syndicat d'eau Granville/Avranches
M.	PIEN	Laurent	Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
M.	POINTU	Christophe	ONEMA (61)
M.	POLETTI	Jean-François	VEOLIA Eau
Mme	PORQUET	Isabelle	DRAAF de Normandie
M.	PRIOU	Antonin	
M.	PRUD'HOMME	Eric	ADEME
M.	QUESNEL	François	DRAAF de Normandie
Mme	QUILLET	Sandrine	Le Dit de l'Eau
M.	RADIGUE	François	Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie
Mme	RAK	Amélie	Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents
Mme	RAOUS	Sophie	IRD2
M.	RAOUT	Frédéric	DRIEE Ile-de-France
M.	REBILLARD	Joël	FRSEA Normandie
M.	REBUFAT	François	Avec des Mots
Mlle	RICHARD	Wendy	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale 14-61
M.	ROBBE	Jean-Marie	CA. Caen La Mer
M.	SANCHEZ	Pierre	St Lô Agglomération
Mme	SAVARY	Arlette	CREPAN / FNE

